

25 MAI 2023

DECISION N° 2023-066-DB

Le vingt-cinq mai deux mille vingt-trois à 18h30, les membres du bureau de la Communauté d'Agglomération se sont réunis sous la présidence de Madame Sylvie PRISSET à l'amphithéâtre Guiliani au siège de l'agglomération, sur convocation de Monsieur Jackie GOULET, Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire le 17 mai deux mille vingt-trois

Membres présents :

Sylvie PRISSET, Michel PATTEE, Nicole MOISY, Frédéric MORTIER, Jérôme HARRAULT, Grégory PIERRE, Anatole MICHAUD, Béatrice BERTRAND, Christian RUAULT, Sandrine LION, Éric MOUSSERION, Éric TOURON, Thomas GUILMET, Astrid LELIEVRE, Laurent NIVELLE, Pierre-Yves DOUET, Loïc BIDAULT, Didier ROUSSEAU, Arnel FROGER, Jean-Philippe RETIF, Yves BOUCHER, Armelle PONCET, Gilles ROUSSILLAT, Isabelle GRANDHOMME, Gérard POLICE, Jean-Pierre ANTOINE, Jean-Luc GIRARD, Jacky MARCHAND, Isabelle ISABELLON, Pierre de BOUTRAY, Alain BOISSONNOT, Nathalie GOHLKE, Christian GALLE, Didier GUILLAUME, Pierre-Yves DELAMARE, Fabrice BARDY, Sylvie BEILLARD

Excusé(s) :

Jackie GOULET, Rodolphe MIRANDE, Marc BONNIN, Guy BERTIN, Sophie TUBIANA, Alain BOURDIN, Gilles TALLUAU, Olivier DESCHARD, Jeannick CANTIN, Éric LEFIEVRE, Benoît LEDOUX, Guillaume MARTIN, Jacqueline TARDIVEL, Gilles BARDIN, Jean-François MIGLIERINA

Dont excusé(s) ayant donné pouvoir :

Jackie GOULET à Sylvie PRISSET, Rodolphe MIRANDE à Éric MOUSSERION, Marc BONNIN à Michel PATTEE, Guy BERTIN à Jérôme HARRAULT, Sophie TUBIANA à Éric TOURON

Secrétaire de séance : Jean-Philippe RETIF

	DB 066
Membres en exercice	52
Quorum	27
Présents	37
Absents - Excusés	15
Pouvoirs	5
Votants	42

AVIS D'APPEL PUBLIC À CANDIDATURE POUR UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE POUR LA MISE À DISPOSITION DU SITE DE L'HIPPODROME DE VERRIE

Dans son Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2018-2022, l'Institut français du cheval et de l'équitation se voit dans l'obligation de transférer la gouvernance du site de l'hippodrome de Verrie.

Les collectivités (les communes de Verrie, Rou-Marson, Saumur, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, le Département de Maine-et-Loire et la Région Pays de la Loire) se sont positionnées pour en assurer la gestion à travers un projet de développement et valorisation nommé Cheval & Nature. Ce projet a pour objectifs à la fois de maintenir et développer l'activité équestre sur ce site emblématique du Saumurois et reconnu au-delà des frontières nationales, développer d'autres activités sportives, économiques, touristiques et de loisirs ainsi que préserver et valoriser la richesse naturelle de ces 160 hectares.

La Direction départementale des finances publiques a ainsi mis en ligne le vendredi 5 mai 2023 un Avis d'appel public à candidature pour un bail emphytéotique pour la mise à disposition du site de l'Hippodrome de Verrie.

Afin de mener à bien le projet de développement envisagé, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, pilote du groupement de collectivités, doit répondre à cet appel public d'ici le 5 juin prochain.

Vu les articles L.5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, selon lesquels les dispositions relatives d'une part, au fonctionnement du Conseil Municipal, d'autre part, au Maire et aux adjoints, sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant, ainsi qu'au Président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL/2016-179 en date du 16 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'Agglomération du Saumurois, de la Communauté de communes Loire-Longué et de la Communauté de communes du Gennois avec extension aux communes de Doué-en-Anjou, Les Ulmes, Denezé-sous-Doué, Louresse-Rochemenier ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SPSaumur/Interco/2020/01 du 10 janvier 2020 portant mise à jour des statuts de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ;

Vu la présentation du projet faite en commission « Bois et équestre » en date du 16 mars 2023.

Considérant la nécessité de répondre à l'appel public afin de permettre la mise en œuvre du projet de développement et valorisation du site de Verrie.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la candidature de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire à l'appel public pour un bail emphytéotique pour la mise à disposition du site de l'Hippodrome de Verrie.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la candidature à l'appel public et toutes les pièces s'y rapportant ou qui lui sont subséquentes ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

Résultat des votes :

Pour : 42

Contre :

Abstention :

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date d'affichage :

Le Président de la Communauté
d'Agglomération Saumur Val de Loire
Maire de la Ville de Saumur

Jackie GOULET
